

Procédure de dématérialisation SPLS/GALION
Dossiers de financement du développement des logements sociaux – DDT38 hors délégataires

Arrêté du 5 mai 2017 : liste des pièces

1 Téléversement

Le maître d'ouvrage téléverse les pièces du dossier dans SPLS, selon les codes ci-dessous.

-> *Plusieurs pièces peuvent être associées sur un même fichier, sous réserve de ne pas dépasser 10 Mo par fichier. Par exemple, pour justifier la majoration de loyer, téléversement en un seul scan < 10 Mo [sous le code A11] des 2 justificatifs (label et localisation des services de proximités)*

dossier administratif	CODE
La lettre de demande	A01
La fiche descriptive de l'opération mentionnant son identification, ses caractéristiques techniques, le nombre et les types de logements par produit de financement	A02
La justification de la disponibilité du terrain ou de l'immeuble (titre de propriété, promesse ou acte de vente, bail emphytéotique, à construction ou réhabilitation, délibération si foncier communal, contrat réservation si vefa)	A09
Le permis de construire ou son récépissé de dépôt de demande	A15
La délibération du conseil d'administration autorisant l'opération	A02
L'avis de France Domaine	A09
Le projet de convention APL	A12
dossier technique	
Le tableau des surfaces habitables et annexes signé, par logement, permettant de déterminer la surface utile de l'opération	A04
Les plans de l'opération : situation, masse, façades, étages, coupes	A03
L'échéancier prévisionnel de l'opération (dont les dates pour OS, DAT et livraison)	A08
dossier financier	
Le prix de revient prévisionnel signé, hors taxes et TTC avec TVA à taux réduit, précisant la charge foncière ou immobilière, le prix de revient du bâtiment ou du coût des travaux, les honoraires	A05
Le plan de financement prévisionnel signé	A06
L'équilibre financier prévisionnel signé	A07
Le détail et justificatif de la demande de majoration de loyer	A11
La fiche analytique et technique	A01
pièces supplémentaires pour les agréments PLS et PSLA	
Le projet de convention opérateur / état (PSLA)	A16
Le projet de contrat de location-accession PSLA	A17
Le projet de convention APL pour les PLS	A12
L'engagement de principe d'un établissement de crédit distributeur du PLS ou du PSLA, précisant le taux d'emprunt et la durée	A13

-> *Des mails sont générés par SPLS/GALION pour informer du téléversement de chaque pièce, des modifications apportées, ...*

Face au nombre excessif de mails, la DDT38 a supprimé cet automatisme et ne reçoit plus les notifications.

2 Dossier complet

Le maître d'ouvrage confirme que le dossier est complet sur SPLS **et par mail** à la DDT.

Une boîte mail a été créée spécifiquement : ddt-log-public-spls@isere.gouv.fr

Le mail de dépôt de dossier doit comporter :

Nom de l'opération (copier/coller SPLS : Commune_Adresse_MO_Financement)

Nombre de logements par type de financement

3 Accusé de réception

Le gestionnaire ddt38 accuse réception des pièces **par mail** à l'opérateur.

4 Instruction

-> Le gestionnaire ddt38 instruit le dossier et correspond par mail ou par téléphone avec le maître d'ouvrage si d'autres éléments sont nécessaires.

-> Si une pièce n'est pas validée par le gestionnaire, elle doit être supprimée dans SPLS par le maître d'ouvrage et remplacée par la bonne version.

Conventions

1/ La convention APL est obligatoire au dépôt du dossier pour les PLS, ainsi que la convention état/opérateur pour les PSLA :

a) Le gestionnaire ddt38 valide le projet téléversé de la convention APL-PLS [A12] et/ou de la convention opérateur/état pour les PSLA [A16]

b) le maître d'ouvrage envoie alors par courrier les exemplaires signés

c) à réception, la décision d'agrément peut être établie

2/ Pour les PLUS et PLAI, le projet de convention n'est pas obligatoire au dépôt du dossier de demande de financement ; il peut toutefois continuer à être présenté à ce stade. La convention doit être signée au premier acompte, dernier délai.

-> le maître d'ouvrage adresse le projet pour validation par mail ou par téléversement [A12], avant l'envoi postal.

5 Communication des documents signés

Le gestionnaire ddt38 :

1/ téléverse les documents signés :

	CODE
La décision de financement / d'agrément	C01
La convention APL PLS	C05
La convention opérateur/état PSLA	A16

Il en informe par mail le maître d'ouvrage.

2/ envoie par courrier la convention originale signée PLUS, PLAI, PLS, PSLA.

Et si besoin, la décision originale signée.

Procédure de dématérialisation SPLS/GALION
Demandes d'acomptes et de solde des subventions Etat + clôture de dossier de financement
Développement des logements sociaux – DDT38 hors délégataires

Décret du 3 mai 2017 : acomptes calculés en fonction de l'avancement de l'opération, au prorata des dépenses

1 Téléversement

Le maître d'ouvrage téléverse les pièces du dossier dans SPLS, selon les codes ci-dessous :

-> Si la pièce est déjà téléversée, il n'y a plus lieu de la redéposer.	x
---	---

1^{er} acompte	CODE
état des dépenses réalisées par le bailleur + OS + lettre de demande	C03
Convention APL et avenant éventuel signés	C05
RIB	C10

acompte suivants	CODE
état des dépenses réalisées par le bailleur + lettre de demande	C03

clôture	CODE
lettre de demande	C03
tableau définitif des surfaces et pièces justificatives	B01
prix de revient définitif	B02
plan de financement définitif	B03
pièce définitive justifiant des majorations locales et techniques si pas déjà fournie (label, étude thermique ...)	B04
PC si pas déjà fourni (ou déclaration de travaux)	B05
DAT ou PV de réception des travaux	B06
justificatif du foncier si pas déjà fourni	B07
décision de financement / d'agrément	x

solde	CODE
état des dépenses réalisées par le bailleur + OS + lettre de demande	C03
décision de clôture	x

2 Dossier complet

Le maître d'ouvrage informe par mail que le dossier est déposé : ddt-log-public-spls@isere.gouv.fr

Le mail de dépôt de demande d'acompte ou de solde doit comporter :

Nom de l'opération (Commune_Adresse_MO_Financement) + Année d'agrément

3 Accusé de réception

Le gestionnaire ddt38 accuse réception des pièces **par mail** à l'opérateur.

4 Instruction

-> Le gestionnaire ddt38 instruit le dossier et correspond par mail ou par téléphone avec le maître d'ouvrage si d'autres éléments sont nécessaires.

-> Si une pièce n'est pas validée par le gestionnaire, elle doit être supprimée dans SPLS par le maître d'ouvrage et remplacée par la bonne version.

5 Communication des documents signés

Le gestionnaire ddt38 téléverse dans SPLS : la décision de clôture (comprenant le solde)

Il en informe le maître d'ouvrage par mail

Si besoin, il lui envoie par courrier la décision originale signée

Sur le site dédié à l'outil SPLS (dans la rubrique assistance), des didacticiels et vidéos en ligne, ainsi qu'une FAQ sont à votre disposition pour vous aider dans la pratique de la dématérialisation et plus globalement de l'outil SPLS :

<http://www.financement-logement-social.logement.gouv.fr/s-p-l-s-suivi-et-programmation-des-logements-r216.html>

-> Si une pièce n'est pas validée par le gestionnaire, elle doit être supprimée dans SPLS par le maître d'ouvrage et remplacée par la bonne version.

Pour remplacer une pièce : Sélectionner le dossier dans SPLS / onglet échanges

1/ suppression : Cliquer sur [ajouter] en bas à droite de la rubrique "demande de modification"

Titre : saisir un titre (exemple : suppression note descriptive)

Information concernée : sélectionner "pièces justificatives – suppression"

→ les autres champs ne doivent pas être complétés

2/ ajout : Cliquer sur ajouter en bas à droite de la rubrique "demande de modification"

Titre : saisir un titre (exemple : note descriptive actualisée)

→ ne pas utiliser le même nom que la précédente, même si elle a été supprimée

Information concernée : sélectionner "pièces justificatives - ajout"

Pièce justificative: parcourir : sélectionner le PDF à téléverser

Type : sélectionner la pièce téléversée

Description : saisir la description de la pièce

Enregistrer

NB : le gestionnaire DDT n'a pas à valider ces demandes. La validation par le gestionnaire est seulement obligatoire s'il y a changement d'un élément saisi dans SPLS, comme la typologie, l'adresse, ...)